



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509)3728 8466

Cambriolage du greffe du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince - Des dossiers importants emportés : La FJKL s'indigne du traitement réservé à la justice.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) a appris que, dans la nuit du 27 au 28 octobre 2021, le greffe du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a été l'objet d'un acte de cambriolage. Si le greffe principal et celui du juge d'instruction Garry ORELIEN chargé d'instruire le dossier de l'assassinat du président Jovenel MOISE n'ont enregistré aucune perte, il n'en est pas de même pour le greffe du greffier en chef du Tribunal, Monsieur Mozart TASSY.

La FJKL a été informée que les malfrats ont emporté purement et simplement le coffre-fort anti-feu affecté au greffe du greffier principal. Cette information est confirmée tant par le doyen du Tribunal, Me Bernard SAINVIL, que par le greffier en chef, Monsieur Mozart TASSY qui en a fait l'affreux constat à son retour de voyage. Pareille information représente un coup dur pour la justice et les demandeurs de justice dans la juridiction du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

En attendant un inventaire détaillé des autorités judiciaires, la FJKL est en mesure de confirmer que le cahier d'instruction du dossier de feu le professeur Monferrier DORVAL et tous les registres de déclarations de patrimoine faites à Port-au-Prince de 2009 à nos jours ont disparu. Des données collectées pendant plus de douze ans sur les personnes

assujetties à la déclaration de patrimoine sont donc portées manquantes l'espace d'un soir.

La FJKL se demande qui a intérêt à faire disparaître le dossier d'instruction du bâtonnier DORVAL ? Qui a peur de la vérité sur l'assassinat du professeur ? Pourquoi l'État refuse systématiquement de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'enquête sur l'assassinat du bâtonnier ? Pourquoi l'État ne veut toujours pas rechercher la coopération judiciaire internationale pour faire toute la lumière sur l'assassinat du bâtonnier ? Quelle est la responsabilité de l'État dans ce crime ignoble ? Qui peut assurer l'impunité officielle aux assassins de Monferrier DORVAL ?

La FJKL croit que l'acte perpétré dans la nuit du 27 au 28 octobre 2021 au greffe du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince est chargé de symbolisme. Après avoir contraint à l'exil le juge en charge du dossier, refusé d'exécuter ses ordonnances, c'est aujourd'hui le cahier de l'instruction, ensemble les pièces du dossier, qui disparaît. C'est la consécration du choix délibéré de l'État de banaliser le droit à la vie, de renforcer et de maintenir un ordre public assassin et un État mafieux.

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) espère vivement que les dossiers puissent être reconstitués et que la lumière soit faite sur ces actes de cambriolage à répétition aux greffes du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

Port-au-Prince, 9 novembre 2021